

La CNDP décide d'organiser un débat public sur le projet de liaison routière Fos-Salon

Le 10 avril 2019, Mme Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports, a saisi la CNDP du projet de liaison routière entre Fos et Salon. Ce projet consiste en l'aménagement d'une infrastructure routière ou autoroutière d'environ 25 km entre la zone portuaire de la commune de Fos-sur-Mer et l'A54 au niveau de Salon de Provence. Le maître d'ouvrage considère que la création d'une telle liaison participera à l'amélioration de la desserte des bassins Ouest du Grand Port Maritime de Marseille ainsi que la desserte locale du territoire. Son coût estimatif est évalué entre 272 et 533 M€ en fonction des différentes options soumises à la participation du public.

Considérant que ce projet présente des enjeux environnementaux majeurs et particulièrement sensibles d'envergure nationale, la Commission a décidé d'organiser un débat public. Celui-ci se déroulera sous l'égide d'une commission particulière en charge de son animation. Le président et les membres seront nommés ultérieurement.

Concertation préalable sur le projet « Chambord Country Club » de complexe touristique à Les Pommereaux - La Ferté Saint-Cyr

Le 17 avril 2019, la société SANEQ, maître d'ouvrage délégué, a saisi la CNDP du projet « Chambord Country Club ». Il consiste en la création d'un complexe à Les Pommereaux - La Ferté Saint Cyr, comprenant un ensemble résidentiel de 565 maisons, un golf sur une surface d'environ 160 ha, un centre équestre, un hôtel et des résidences hôtelières, une piscine, des terrains multisports et de tennis. Ce projet d'une superficie de plus de 400 ha se situe dans la zone Natura 2000 de Sologne. En intégrant les coûts de construction des maisons, ce projet dépasse les 400 millions d'euros.

Bien que constatant ses impacts environnementaux, la CNDP a considéré que ses enjeux socio-économiques localisés justifient l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide du maître d'ouvrage. La CNDP en adoptera les modalités et a décidé d'en confier la garantie à MM. Jean-Paul Puyfaucher et Michel Habig.

Recommandations de la CNDP sur les standards et les modalités de consultation numérique

Compte tenu de la multiplication des démarches de participation en ligne, et dans le cadre de plusieurs saisines concernant la question des consultations numériques, la CNDP a décidé de dresser une série de recommandations concernant les standards et les modalités des dites consultations. Ces recommandations, réalisées suite à une série d'auditions, permettront également de répondre à la nécessité de disposer d'un travail de recherche approfondi pour établir précisément les enjeux sous-jacents au développement de cette pratique. L'une des missions de la Commission est « d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public » (article L121-1 du code de l'environnement). C'est ainsi qu'afin de répondre au besoin de préciser quels sont les principes de la garantie de la participation du public sur les outils numériques, la CNDP rendra prochainement publiques ses recommandations.

Exploration des mines de tungstène à Coufens en Ariège

La société Variscan dispose d'un permis de recherche de mines qui lui permet de faire des demandes visant à évaluer le gisement exploitable de minerai, notamment le tungstène. Ces demandes font l'objet d'une forte opposition, notamment de la part d'associations environnementales et de la mairie de Coufens, commune sur laquelle se situe le projet de mine. Dans ce cadre, la préfecture de l'Ariège a engagé, depuis 2016, une démarche de concertation. Elle souhaite désormais être accompagnée par la CNDP afin de renforcer la démarche en cours et d'identifier les meilleures modalités de concertation à mettre en place. Cette mission a été confiée à Mme Anne-Marie Charvet, garante de la CNDP.

Plusieurs concertations préalables ouvriront dans les semaines à venir

- **Projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes Atlantique** : la concertation sur ce projet se déroulera du 27 mai au 31 juillet 2019 sous l'égide de deux garantes, Mmes Brigitte Fargevieille et Sylvie Haudebourg. Sur leur proposition, plusieurs dispositifs d'information et de participation ont été mis en place par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) : une plateforme numérique dédiée à la concertation, des cartes T mises à disposition pour permettre au public de donner son avis et poser des questions, des registres disponibles en mairie, des réunions publiques et ateliers, un panel citoyen composé de 30 à 35 personnes qui se réunira 3 fois dans le cadre d'ateliers, un comité de liaison avec les associations et les acteurs économiques, des permanences « écoute des riverains » et des actions in situ pour aller à la rencontre du public. L'ensemble de ces modalités a été validé par la Commission, permettant ainsi l'ouverture de la concertation.
- **Projet « RunRail » d'aménagement du Réseau régional de transport guidé entre les communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie** : la concertation sur ce projet se déroulera du 31 mai au 7 juillet 2019 sous l'égide de deux garantes, Mmes Dominique De Lauzières et Renée Aupetit. Durant cette concertation, la CNDP sera chargée de veiller à la cohérence entre les modalités de participation mises en place dans le cadre de ce projet et celles mises en place dans le cadre du projet de tramway aéroport entrée ouest dans l'Agglomération Nord Réunion (TAEO). Mme Renée Aupetit, garante de la concertation sur les deux projets, veillera à ce qu'il existe des temps de concertation communs aux deux projets qui sont très proches dans leurs objectifs et dans leurs caractéristiques.
- **Projet éolien terrestre du Blayais** : la concertation sur ce projet se déroulera du 3 juin au 12 juillet 2019. Mme Julie Dumont et M. Walter Acchiardi, garants désignés par la CNDP, veilleront à ce que toutes les conditions soient réunies pour permettre l'information et la participation de tous. La Commission a demandé que toutes les études finalisées soient rendues publiques afin de garantir le droit à l'information des citoyens.

Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques. Ses missions ont été récemment renforcées.

La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. La CNDP porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions.

Contact presse : media@debatpublic.fr | 01 44 49 85 54